

PROJET de
PERFORMANCE
FÉDÉRAL

"Listes ministérielles olympiade Tokyo"

EN ATTENTE DE LA VALIDATION OFFICIELLE
PAR LA COMMISSION DU SPORT DE HAUT NIVEAU



2017 / 2024

PARTIE 1 SUR 2 : 2017 / 2020

L'analyse des précédents Parcours d'Excellence Sportive par le Ministère a mis en évidence des différences importantes d'une fédération à une autre et d'une discipline à une autre dans l'élaboration des listes ministérielles.

Chaque sport a sa spécificité. Pourtant s'agissant des sportifs listés, il y a un intérêt évident à ce qu'une terminologie générale puisse s'appliquer à l'ensemble des disciplines. Les exigences de performance à l'égard d'un sportif inscrit en catégorie de haut niveau devraient être à peu près identiques, quelle que soit la discipline dans laquelle ce sportif évolue.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité, l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et l'ensemble des acteurs qui accompagnent le sport de haut niveau sont demandeurs de telles comparaisons.

La réforme des listes souhaitée par notre Ministère de tutelle doit permettre une meilleure identification des sportifs qui ont réellement obtenu des résultats dans des compétitions internationales de référence.

Trois listes sont désormais identifiées :

- la liste des sportifs de haut niveau qui comprend quatre catégories : Elite, Sénior, Relève (anciennement jeune) et reconversion ;
- la liste des sportifs des collectifs nationaux ;
- la liste des sportifs Espoirs.

Les éléments caractérisant chacune de ces listes, dont les modalités d'inscription et les droits afférents à chacune d'entre elles, sont précisés ci-dessous.

1. La liste des sportifs de haut niveau

Catégories "Elite" "Sénior" et "Relève"

Des niveaux de performance « plancher » réalisés lors des compétitions de référence internationales seront exigés pour figurer sur la liste des sportifs de haut-niveau. Ainsi, le système actuellement utilisé pour la catégorie « Elite » est étendu à celle « Senior » et « Relève » (ex catégorie « Jeune »).

Pour toute inscription sur ces listes, la référence devient la réalisation d'une performance à l'occasion d'une compétition de référence senior (les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde, les Championnats d'Europe) ou de catégorie d'âge.

L'inscription dans la catégorie "Elite" est valable deux ans alors que l'inscription dans la catégorie "Senior" et "Relève" est valable un an.

Catégories "Reconversion" :

Les conditions d'accès à cette catégorie ne sont pas modifiées. Conformément à l'article R. 221-7 du code du sport, « peut être inscrit dans la catégorie "Reconversion" le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie "Elite" ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que "Reconversion" pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie "Senior", qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories "Elite", "Senior" ou "Relève" et qui présente un projet d'insertion professionnelle.

L'inscription dans la catégorie "Reconversion" est valable un an et peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans ».

Les sportifs de haut niveau demeurent éligibles aux dispositifs individuels de droit commun listés ci-dessous :

- des aides personnalisées (AP),
- des CIP-CAE- CI,
- des droits à la retraite,
- des dispositifs dérogatoires interministériels.

2. La liste des sportifs des "Collectifs Nationaux"

L'animation d'une équipe de France ne peut être réduite aux seuls sportifs en liste SHN. C'est pourquoi nous avons déterminé des critères autorisant l'inscription en liste des sportifs n'ayant pas réussi les performances mentionnées au 1. mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Cette liste « collectifs nationaux » devra regrouper les sportifs :

- qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références ;
- qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés, etc.)
- qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

3. Les sportifs en liste « Espoirs »

Les critères d'inscription en liste « Espoirs » sont construits en référence à une catégorie d'âge significative cible et/ou à un niveau de performance réalisé lors des compétitions de références (internationales ou nationales) identifiées pour cette catégorie. Peuvent aussi être reconnus des sportifs sur la base de potentiels objectifs et mesurables lors de tests (par exemple physiques, psychologiques, morphologiques, techniques, ...) ayant une corrélation avérée avec des résultats sportifs à venir.

Les sportifs en liste « Collectifs Nationaux » et « Espoirs » :

- bénéficieront de l'aménagement du temps scolaire et universitaire (note de service interministérielle du 30 avril 2014 signée par les Ministres chargés des sports, de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur) ;
- seront clairement identifiés dans le futur PPF afin que les services déconcentrés de l'Etat, les établissements publics nationaux ou encore les collectivités territoriales mesurent toute leur place dans la stratégie de haut niveau de notre fédération et puissent les accompagner.

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES

– EAU LIBRE –

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "ELITE" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "SENIOR" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 4^{ème} et la 12^{ème} place d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 4^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 3^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve de relais « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "RELEVÉ" / 12 ANS A 22 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde et se classer dans les 24 premiers en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
- Concourir aux Championnats d'Europe et se classer dans les 16 premiers en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors et se classer dans les 12 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 6 premiers d'une épreuve de relais.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais.
- Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation et se classer 1^{er} d'une épreuve de relais.

LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe ou aux Universiades.

- Réaliser les conditions requises pour une qualification aux compétitions de référence sans pouvoir être sélectionné(e) au motif d'être devancé(e) par des concurrents plus performants lors de l'épreuve de sélection.
- Réaliser un temps de pré-qualification en bassin ou le classement demandé sur une étape de Coupe du Monde pour être éligible à une sélection en Equipe de France.

LISTE DES SPORTIFS ESPOIRS 12 ANS A 19 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation dans une épreuve individuelle.
- Réaliser l'une des performances de la grille ci-dessous et se classer dans les 8 premiers de sa catégorie lors des Championnats de France sur les épreuves du 5km et/ou du 10 km.

	14 ANS	15 ANS	16 ANS	17 ANS	18 ANS	19 ANS
800 NL DAMES	09:30,00	09:25,00	09:20,00	09:15,00	09:10,00	09:05,00
1500 NL DAMES	18:30,00	18:20,00	18:10,00	18:00,00	17:50,00	17:40,00
800 NL MESSIEURS	08:55,00	08:50,00	08:45,00	08:40,00	08:35,00	08:30,00
1500 NL MESSIEURS	17:10,00	17:00,00	16:50,00	16:40,00	16:30,00	16:20,00

* Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES – NATATION COURSE –

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "ELITE" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer 1^{er} d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "SENIOR" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle.

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 4^{ème} et la 12^{ème} place d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer entre la 4^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 5^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 5^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer entre la 3^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve de relais « non - olympique ».
Sont concernés les nageuses/nageurs ayant nagé en série et/ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer entre la 2^{ème} et la 4^{ème} place d'une épreuve de relais « olympique ».
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais « non - olympique ».
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "RELEVE" / 12 ANS A 22 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde en bassin de 50 mètres et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe en bassin de 50 mètres, et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Méditerranéens et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors ou aux Jeux Olympiques de la Jeunesse et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, et se classer dans les 12 premiers d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe, et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Méditerranéens et se classer premier d'une épreuve de relais, en étant une fille âgée de 21 ans et moins ou un garçon âgé de 22 ans et moins.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors ou aux Jeux Olympiques de la Jeunesse et se classer dans les 12 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Concourir au titre de l'Equipe de France au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve de relais.
Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe, aux Universiades ou aux Jeux Méditerranéens.
- Réaliser une performance de la grille du Collectif Excellence National toutes catégories.
- Réaliser une performance de la grille du Collectif Excellence National post-junior en étant une fille âgée de 17 à 20 ans ou un garçon âgé de 18 à 21.
- Réaliser une performance de la grille du Collectif Excellence National junior en étant une fille âgée de 16 ans et moins ou un garçon âgé de 17 ans et moins.

LISTE DES SPORTIFS ESPOIRS 12 ANS A 18 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors ou aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, aux Championnats d'Europe Juniors, aux Jeux Européens, au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne, à la Coupe Méditerranéenne de Natation ou aux Gymnasiades.
- Concourir aux Championnats de France filles 15 ans et moins et garçons 16 ans et moins en bassin de 50m et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle de la catégorie concernée.
- Concourir au Critérium National filles 16 ans et plus et garçons 17 ans et plus en bassin de 50m et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle du classement spécifique de la catégorie filles 16-17 ans et garçons 17-18 ans.
- Réaliser les critères permettant de se situer dans les couloirs de performance déterminés en collaboration avec l'IRMES.

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES – NATATION ARTISTIQUE –

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "ELITE" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve synchronisée « olympique ».

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "SENIOR" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 4^{ème} et la 12^{ème} place d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 4^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "RELEVE" / 12 ANS A 23 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, ou Championnats du Monde et se classer entre la 17^{ème} et la 24^{ème} place d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 13^{ème} et la 20^{ème} place d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 5^{ème} et la 12^{ème} place d'une épreuve individuelle ou synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle ou synchronisée.

LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde ou aux Championnats d'Europe.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors, aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens.
- Réaliser les conditions requises pour une pré-sélection aux compétitions internationales de référence seniors ou juniors.
- Satisfaire aux tests de sélection pour intégrer une structure d'excellence du PPF.

LISTE DES SPORTIFS ESPOIRS 12 ANS A 17 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Réaliser les conditions requises pour une pré-sélection aux compétitions internationales de référence Juniors ou jeunes.
- Concourir aux Championnats de France par catégorie d'âge et être retenu(e) après l'analyse des performances sportives et l'évaluation des caractéristiques morphologiques et techniques.
- Satisfaire aux tests de sélection pour intégrer une structure d'accès au haut-niveau du PPF.

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

EN ATTENTE DE LA VALIDATION OFFICIELLE
PAR LA COMMISSION DU SPORT DE HAUT-NIVEAU

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES – PLONGEON –

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "ELITE" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle ou dans les 4 premiers d'une épreuve synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 8 premiers d'une épreuve individuelle ou dans les 4 premiers d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 2 premiers d'une épreuve par équipe « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 3 premiers d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et terminer 1^{er} d'une épreuve synchronisée « olympique ».

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "SENIOR" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle ou entre la 5^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 9^{ème} et la 16^{ème} place d'une épreuve individuelle ou entre la 5^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve synchronisée.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 4^{ème} et la 12^{ème} place d'une épreuve individuelle « non - olympique ».

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 3^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 3^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve par équipe « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 4^{ème} et la 8^{ème} place d'une épreuve individuelle « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 2^{ème} et la 4^{ème} place d'une épreuve synchronisée « olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve individuelle « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve synchronisée « non - olympique ».
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers d'une épreuve par équipe « non - olympique ».

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "RELEVE" / 12 ANS A 21 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 36 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 32 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 28 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde Juniors et se classer dans les 32 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques de la Jeunesse et se classer dans les 16 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe Juniors ou aux Jeux Européens et se classer dans les 24 premiers d'une épreuve individuelle, synchronisée ou par équipe.

LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe ou aux Universiades.
- Réaliser les conditions requises pour une qualification aux compétitions de référence sans pouvoir être sélectionné(e) au motif d'être devancé(e) par des concurrents plus performants lors de l'épreuve de sélection.
- Avoir été un ancien gymnaste de haut-niveau et/ou avoir répondu aux critères de sélection plongeon et intégrer une structure du PPF.

LISTE DES SPORTIFS ESPOIRS 12 ANS A 18 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Réaliser les critères d'appartenance pour la saison suivante du collectif national par catégorie d'âge (minima de points par sexe, par hauteur, par épreuve).

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*

EN ATTENTE DE LA VALIDATION OFFICIELLE
PAR LA COMMISSION DU SPORT DE HAUT-NIVEAU

CRITERES DES LISTES MINISTERIELLES – WATER POLO –

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "ELITE" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer dans les 4 premiers du tournoi féminin ou masculin.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer dans les 4 premiers du tournoi féminin ou masculin.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer dans les 4 premiers du tournoi féminin ou masculin.

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "SENIOR" / 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et se classer entre la 5^{ème} et la 12^{ème} place du tournoi féminin ou masculin.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde et se classer entre la 5^{ème} et la 16^{ème} place du tournoi féminin ou masculin.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe et se classer entre la 5^{ème} et la 16^{ème} place du tournoi féminin ou masculin.
- Etre sélectionné(e) dans le groupe élargi de l'Equipe de France engagée aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe si l'équipe participant au tournoi est éligible à la liste "Elite".

LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU "RELEVE" / 12 ANS A 24 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Tournoi de Qualification Olympique et se classer dans les 8 premiers du tournoi féminin ou masculin.

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades ou aux Jeux méditerranéens et se classer dans les 16 premiers du tournoi féminin ou masculin.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats du Monde U20 ou U18 et se classer dans les 16 premiers du tournoi féminin ou masculin.
- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Championnats d'Europe U19 ou U17 et se classer dans les 16 premiers du tournoi féminin ou masculin.
- Concourir au titre de l'Equipe de France à la Coupe Méditerranéenne de Natation et se classer dans les 12 premiers du tournoi féminin ou masculin.

LISTE DES SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX 12 ANS ET PLUS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Concourir au titre de l'Equipe de France aux Universiades ou aux Jeux méditerranéens.
- Concourir au titre de l'Equipe de France à la Ligue Mondiale FINA.
- Etre sélectionné(e) dans le groupe élargi de l'Equipe de France engagée aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde, aux Championnats d'Europe si l'équipe participant au tournoi est éligible à la liste "Senior".
- Satisfaire aux tests de sélection pour intégrer une structure d'excellence du PPF.

LISTE DES SPORTIFS ESPOIRS 12 ANS A 18 ANS*

Condition sportive à réaliser lors de la saison précédant l'inscription sur ladite liste :

- Satisfaire aux tests d'évaluations définis par la Direction Technique Nationale pour intégrer le collectif "Espoir".
- Satisfaire aux tests de sélection pour intégrer une structure d'accès au haut-niveau du PPF.

** Il s'agit de l'âge au moment où le sportif a réalisé la performance lui ouvrant l'accès à la liste*